



Interreg



UNION EUROPÉENNE
UNIONE EUROPEA



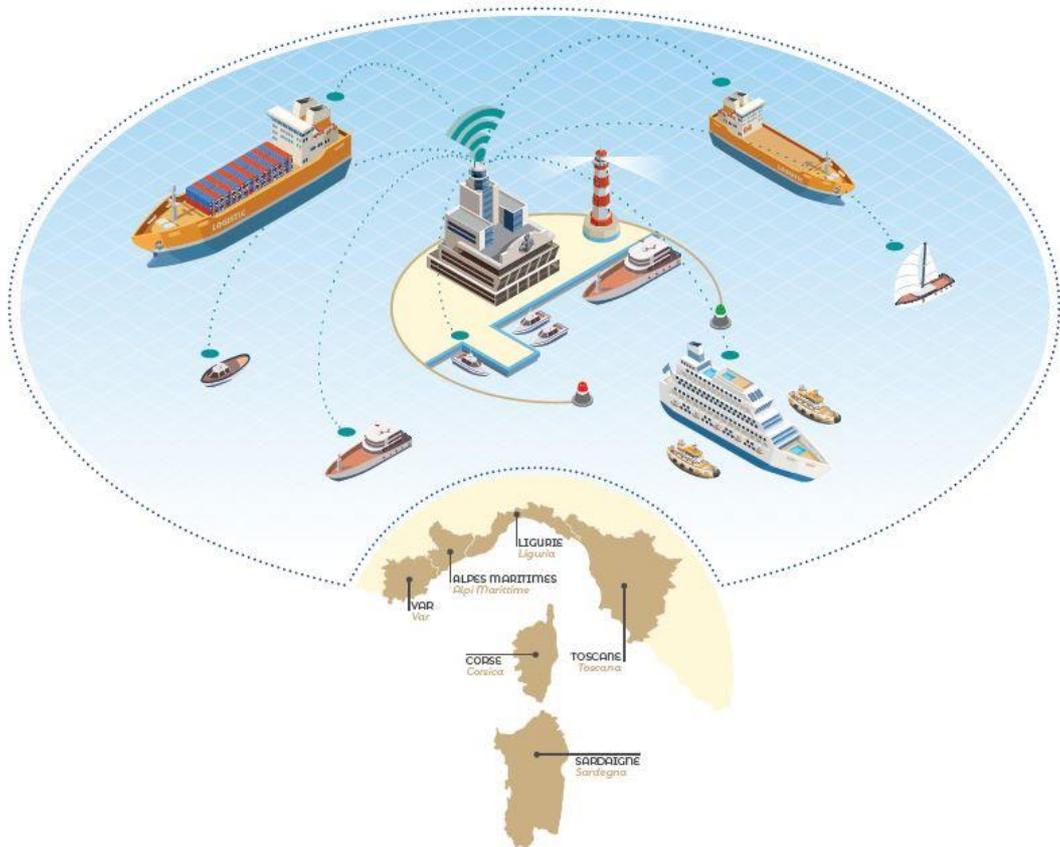
MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fonds européen de développement régional
Fondo Europeo di Sviluppo Regionale

Projet ISIDE

"Innovation pour la Sécurité en Mer"

Protocole d'accord pour un atelier conjoint sur la sécurité maritime



Protocole d'accord pour un atelier conjoint sur la sécurité maritime

CONSIDÉRANT que le projet ISIDE a été financé par le programme européen Interreg Italie France Maritime 3ème avis, Axe 2 2 - Protection et valorisation des ressources et gestion des risques, Objectif 5B1 " Améliorer la sécurité en mer contre les risques de la navigation ".

CONSIDÉRANT que le défi d'ISIDE était d'améliorer la sécurité en mer contre les risques de la navigation par le développement et l'application de modèles de communication innovants, optimisés du point de vue des facteurs humains, qui utilisent les technologies TIC pour soutenir la sécurité de la navigation commerciale et de plaisance.

PRENANT NOTE de la nécessité de développer des systèmes et des équipements innovants de sécurité en mer de plus en plus performants et pouvant être utilisés également par des utilisateurs non professionnels (plaisanciers), compte tenu également de l'augmentation constante du trafic maritime en Méditerranée

NOTANT que les réalisations de l'ISIDE ont porté sur la définition d'un modèle de communication en mer optimisé du point de vue des facteurs humains, la réalisation d'une infrastructure TIC commune pour la gestion des communications en mer et la définition de lignes directrices pour un modèle de formation partagé

NOTE que tous les partenaires ont approuvé lors du dernier Comité de Pilotage (tenu sous forme écrite du 21 au 25 novembre 2022) l'accord nommé Plan de Durabilité des OUTPUT (M4.2) qui formalise les engagements et les responsabilités des partenaires sur l'utilisation et la propriété des outputs après la conclusion des activités du projet.

SPÉCIFIE que ces réalisations ont été effectuées à travers un parcours de coopération et de collaboration mutuelle entre les partenaires, au cours duquel chacun a mis à disposition ses propres compétences, ressources, infrastructures et équipements fonctionnels à la réalisation des objectifs du projet

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet ISIDE, des thèmes liés aux facteurs humains, aux technologies de télécommunication, à la formation, aux aspects réglementaires ont été développés, ce qui a contribué à accroître les compétences spécifiques de chaque partenaire dans ces domaines ;

CONSIDÉRANT que les partenaires ont travaillé selon une modalité "atelier" d'échange continu d'informations et de données sur les questions relatives au projet, dans le but de parvenir à la réalisation des produits finaux.

CONSIDÉRANT que tous les partenaires, indépendamment de la conclusion du projet ISIDE, continueront à travailler et à opérer, chacun pour sa compétence et sa spécificité, sur le thème de la sécurité en mer.

RECONNAISSANT l'importance de l'échange de connaissances et d'expériences sur le thème de la sécurité en mer concernant les activités du projet ISIDE.

ATTENDU QUE les parties suivantes, partenaires du projet ISIDE, ci-après dénommées les Parties

1. CIREM – Università di Cagliari (CAPOFILA)
2. AdSP Mare di Sardegna
3. CCI de Bastia et de la Haute Corse
4. AdSP Mar Tirreno Settentrionale
5. NAVIGO s.c.a.r.l.
6. Sistemi Intelligenti Integrati e Tecnologia s.c.p.a.
7. Comando Generale del Corpo delle Capitanerie di porto – Guardia Costiera
8. CCI du Var

convergent vers ce qui suit :

Article 1

Les considérants font partie intégrante du présent memorandum.

Article 2

Les parties entendent renforcer leur coopération dans le domaine de innovation au service de la sécurité maritime contre les risques de la navigation, dans le cadre général et conformément à leurs politiques et activités institutionnelles dans ce domaine.

Article 3

La coopération visée à l'article 2 comprend les activités suivantes:

- la coordination et/ou l'échange d'informations non sensibles sur la sécurité en mer;
- l'identification et la promotion de questions d'intérêt mutuel pour le développement d'actions visant à renforcer la sécurité en mer ;
- le partage des projets en cours et la soumission éventuelle de propositions pour de nouveaux projets communs sur le thème de la sécurité en mer ;
- l'élaboration ou le soutien d'actions visant à renforcer la coopération entre les parties ;

- la mise à jour mutuelle et l'échange d'informations sur les questions relatives à la sécurité en mer ;

Les parties ne sont pas tenues de poursuivre l'une ou l'autre des actions susmentionnées : elles sont libres de le faire comme et quand elles le souhaitent, sur une base purement volontaire.

Article 4

Les activités visées à l'article 3 donnent lieu à une relation de coopération et de collaboration entre les parties, qui se traduit par la création d'un lieu virtuel de coopération dénommé "*Laboratoire commun sur l'innovation pour la sécurité de la navigation*".

Article 5

Cette coopération est gratuite pour les Parties : chacune la réalise en utilisant ses propres compétences, ressources, infrastructures et équipements, qu'elle mettra éventuellement à disposition sous la forme et de la manière qu'elle jugera appropriées, en fonction des opportunités qui se présenteront. Des collaborations spécifiques, également de nature onéreuse, peuvent être activées entre des partenaires individuels, également avec la participation de tiers.

Article 6

La gestion du "*Laboratoire commun sur l'innovation pour la sécurité de la navigation*" sera sous la responsabilité du CIREM-UNICA, chef de file du projet ISIDE, qui sera chargé de maintenir le contact avec les partenaires, de mettre à jour les contacts e-mail et téléphoniques, et de faciliter les relations entre les parties.

Article 7

Le présent mémorandum entre en vigueur dès sa signature et reste en vigueur pendant une période de 3 (trois) ans. A son expiration, un processus d'évaluation (coordonné par le CIREM-UNICA) aura lieu entre les partenaires pour déterminer s'il faut prolonger ou suspendre sa validité. En cas d'absence d'accord, le présent mémorandum cessera d'être valable.

Article 8

Une Partie peut déclarer sa résiliation anticipée du présent Protocole par une notification écrite (y compris par e-mail) à envoyer au CIREM-UNICA (en tant qu'opérateur du Laboratoire). Si le nombre de Parties envoyant une notification de retrait anticipé dépasse 4 (quatre), le présent Mémorandum cessera d'être valide.

Il presente Memorandum viene sottoscritto dai Membri Effettivi del Comitato di Pilotaggio, rappresentanti i propri Enti.

Ce Mémorandum est signé par les Membres Effectifs du Comité de Pilotage, représentant leurs Institutions.

1. CIREM - Università di Cagliari (CAPOFILA)

Nome e Cognome/Nom et Prénom : Prof. Ing. Gianfranco Fancello



Firma/Signature : _____

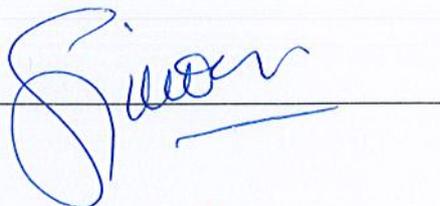
Data/Date : 02/12/2022

3. **CCI de Bastia et de la Haute Corse**

CCI CORSICA

Nome e Cognome/ Nom et Prénom : Dott.ssa Anne Marie Spinosi

Firma/ Signature :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Spinosi', written over a horizontal line.

Data /Date :

02/12/2022

4. AdSP Mar Tirreno Settentrionale

Nome e Cognome/ Nom et Prénom : Dott. Francescalberto De Bari

Firma/ Signature : Francescalberto De Bari

Data /Date :

Nota. Si precisa che non essendo più non essendo più assegnate alla Direzione Sviluppo, Programmi UE ed Innovazione dell'Autorità di Sistema Portuale Mar Tirreno Settentrionale la Dott.ssa Antonella Querci e la Dott.ssa Silvia Ferrini, rispettivamente Membro effettivo e sostituto del CdP del progetto ISIDE per l'AdSP MTS, il documento sarà firmato dal Dr Francescalberto De Bari, Responsabile dell'Area Programmi UE - Innovazione e Transizione Ecologica della Direzione Sviluppo, Programmi UE ed Innovazione.

Note. Il convient de noter que, n'étant plus affectés à la Direction Développement, Programmes Européens et Innovation de l'Autorité du Système Portuaire de la Mer Tyrrhénienne du Nord Mme Antonella Querci et Mme Silvia Ferrini, respectivement membre effectif et suppléant du CoPil du projet ISIDE pour l'AdSP MTS, le document sera signé par Mr Francescalberto De Bari, Responsable du Service Programmes de l'UE - Innovation et Transition Ecologique de la Direction Développement, Programmes Européens et Innovation.

5. **NAVIGO s.c.a.r.l.**

Nome e Cognome / Nom et Prénom : Dott. Pietro Angelini

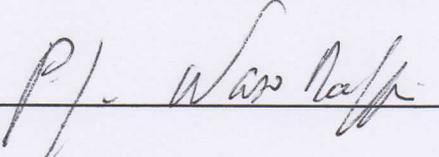
Firma/ Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pietro Angelini". The signature is written in a cursive style with some loops and flourishes.

Data /Date : 29/11/2022

6. **Sistemi Intelligenti Integrati e Tecnologie s.c.p.a.**

Nome e Cognome / Nom et Prénom : Dott. Giuseppe Naso Rappis

Firma/ Signature : 

Data /Date : 30/11/2022

8. CCI du Var

Nome e Cognome/ Nom et Prénom : Dott.ssa Elena Tonon

Firma/ Signature : _____ -



Data /Date : 02 décembre 2022